

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **CARENTAN LES MARAIS** (Département de la Manche).

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Le 10 septembre 2020 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AH n°311, AH n°372, AH n°374 et AE n°729 d'une contenance totale de 2 876 m² sises rue des Fontaines et rue des Communettes à CARENTAN LES MARAIS.

POS/PLU : Zone U du PLU : situation en zone constructible.

PROJET : Acquisition d'une unité foncière sise rue des communettes et rue des fontaines à Carentan les Marais. L'étude d'urbanisme pré-opérationnel propose la déconstruction de ce bâtiment pour en faire soit un immeuble pouvant accueillir de 50 nouveaux logements, soit un plateau sportif prévoyant un city stade, un gymnase et des stationnements. La Ville sollicitera l'EPF au titre du fonds friches pour la déconstruction du bâtiment.

COMITÉ
D'ENGAGEMENT : **21 avril 2021 –Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : Monsieur Constant

ÉVALUATION
DOMANIALE : Avis des domaines du 27/01/2020 : 240 000 € + 10 % de marge de négociation + 5 % de frais notariés.

IMPUTATION : **Compte n°924 628 – CARENTAN LES MARAIS « Secteur de la gare – rue des Communettes et 5 rue des fontaines »**
Enveloppe projet : 277 200 €

Rouen, le 10 mai 2021

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par yousign



Dominique LEPETIT

11 MAI 2021